LA BONNE FOI DU 'JOURNAL DE ROUBAIX'

Nous avons publié hier une lettre du citoyen Stienne, conseiller municipal que celui-ci avait envoyée au *Journal de Roubaix* en réponse à une note parue au sujet d'un enterrement civil et où la feuille réactionnaire laissait percer les insinuations les plus méchantes.

Nous déclarions que cette lettre lui avait été envoyée depuis *quatre jours* et qu'on n'avait pas encore daigné lui faire les honneurs de la publication.

Notre bonne foi nous oblige à dire que cette lettre a été insérée hier dans le *Journal de Roubaix*. Seulement pour qu'on la voit le moins possible, on l'avait mise en la tribune publique, en troisième page, alors que la note contre le citoyen Stienne avait parue en chronique locale.

Roulement du Conseil de prud'hommes. — Service de quinzaine du 5 au 19 mai.

Textile. — Mardi et vendredi, 9 heures du matin.

Joseph Dedoncker, ouvrier ; Louis Lefebvre, patron.

Métallurgie et Bâtiment. — Vendredi à 10 heures du matin.

Henri Vandeputte, ouvrier ; Bonnave-Pecqueur, patron.

Arrestation d'un ex-séminariste pour actes révoltants. — M. Villon, commissaire de police de la rue Saint Vincent-de-Paul, a fait procéder, vendredi après-midi, à l'arrestation d'une sorte de satyre, employé à l'hôpital de Roubaix.

L'individu qui se nomme Auguste Fourneau, est âgé de 52 ans, et fut jadis séminariste. On nous assure qu'il a un frère curé.

Cet ignoble personnage, employé depuis trois ou quatre ans à l'Hôtel Dieu avait sous sa garde le pavillon des enfants âgés de 10 à 12 ans. C'est de ces pauvres petites créatures qu'il se servait pour assouvir sa lubrique passion.

L'individu est déjà transféré à Lille.

Pour une pièce de lard. — Hier matin, la nommée Clémentine Rosseel, 45 ans, ménagère demeurant à Wattrelos, [illegible] du Mont-à-Leux, a été surprise aux Halles centrales, s'emparant d'une pièce de lard, du poids de 3 livres.

Le vol s'était accompli à l'étal de M. Desclemacker, boucher et Clémentine Rosseel, essayait de dissimuler sous une pelisse très large le produit de son larcin. Elle a été conduite le jour même à Lille.

Denrées alimentaires. — Le service d'inspection des denrées alimentaires a refusé à la consommation, pour différents motifs, pendant le mois d'avril. Il a refusé [illegible] kilog. de viande, 705 kilog. poissons, légumes, fruits et 240 litres de lait battu.

Libre Pensée. — Les membres de la libre pensée sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche [illegible] 1895, à 7 heures du soir, 104, rue d'Al-[illegible]

[illegible] — Les membres du comité exécutif [illegible] priés de se réunir une heure avant la [illegible]

Combats de coqs. — Dimanche 5 mai aura lieu chez M. Vandecrux, estaminet du [illegible] Parc, boulevard de Metz, 13, une belle partie qui gagne 2 de 3 mort pour 50 francs entre MM. Stittekatte et Cie, de Roele-[illegible] (Belgique), mise au parc à 6 heures. Lundi 6 mai, au Maréchal de Coyghem [illegible] mort, pour 30 francs, paire de plaisir [illegible] francs ; contre les Amis Réunis d'Her-[illegible]. On battra 5 paires, entrée 50 c.

[illegible] Lundi 4 mai, à l'Enflé, rue Blanche-[illegible], contre M. Jules Vanakère de Wevelghem, partie morte 3/5 pour 100 fr., on [illegible] 7 paires, mise au parc à 5 h.

[illegible] — Dimanche 5 mai, estaminet du Dragon Vert, rue de l'épeule, 145, chez Désiré [illegible]re, 3/5 morts pour 30 fr., paires de plaisir à 5 fr., entrée de parc au gagnant. [illegible] centimes d'entrée.

Wasquehal. — Dimanche 5 mai, concours de coq, organisé par la société St-[illegible] établie chez Huart. La mise sera de [illegible] francs, chaque gagnant aura droit à [illegible] Mise au parc à 5 heures. Douze sociétés y prendront part.

Jeu de billard labyrinthe. — Dimanche 5 mai et lundi 6 mai, estaminet [illegible]que, angle des rues de l'Hospice et [illegible]nd-Chemin, grand concours de billard labyrinthe. 100 fr. de prix.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération colombophile wattrelosienne. — Dimanche 5, concours sur Clermont, chez Clovis Dellemmes, à la [illegible]de.

Wasquehal. — Dimanche 5 mai, concours sur Albert, donné par la Vérité du Pigeon bleu, établie chez Joseph Wilfart.

Tourcoing. — *L'Union fraternelle* rappelle aux amateurs son concours sur Clermont le 5 mai. Mise en loges la veille, de [illegible] 7 heures du soir, chez Mᵉ E. Olivier à la place Ronde, rue Philippe-le-Bon, 1 fr. 25 par pigeon dont 1 fr. pour prix et 25 c. pour frais. Réglage et vitesse propre. (Coordonnées M. Bouillet.)

Fédération colombophile du Nord. — Dimanche 5 mai, concours sur Clermont, chez M. Van Soye, Pierre, rue du Luxembourg, 21 (fort Cordonnier). Constatation par montre, des bons délégués en échange.

Mouscron. — Voici le résultat du concours de pigeons sur Saint-Just organisé par la société Union et Progrès, établie chez M. Leclercq. Voici la dépêche reçue de M. Louis Leman, convoyeur : Lâché six paniers à neuf heures trente du matin, temps nuageux, vent Est, 196 pigeons pour mise obligatoire, 185 pour mise facultative, soit 19 prix, 147 poules à 0,50, 117 poules à 1 fr., 50 poules à 2 francs, 10 poules à 3 fr.

1er prix, MM. A. Hoogue de Courtrai, 3 p. 2e Vaucamps de Mouscron Ht-Judas ; 3e J. Moenens de Mouscron 2 p. 4e F. Mullier de Mouscron U 2 p. 5e J. Moenens de Mouscron 1 p. 6e Vandenberghe de Courtrai 1 p. 7e L. Lebouque de Mouscron 1 p. 8e Jean-Baptiste Ramon de Mouscron Tuquet 3 p, 9e Dupont de Contrai 4 p. 10e H. Ledoux de Mouscron 4 p. 41e Deroch de Templeuve honneur, 12e Bourgeois de Courtrai 13e H. Leman de Mouscron 2 p. 14e L. Devotte id. 15e H. Leman de Mouscron 2 p. e6e C. Gheysens id. 2 p 17e Varasse d'Herseaux 2 p. 18e Van Rolleghem de Courtrai 19e Christiaens de Mouscron 3 p. 20e J. Vergote de Mouscron, Bouquet. Varasse d'Herseaux. Un joli régulateur a été Joué et gagné par M. J. Moenens de Mouscron.

Le premier pigeon a été constaté à 12 h 39' 10" avec une vitesse de 158 m. 254 à la minute ; le dernier à 1 h. 6' 21" avec une vitesse de 148 m. 150 à la minute. La distribution des prix aura lieu le dimanche 5 mai de 5 à 7 heures du soir. Toute réclamation pour être valable devra se faire avant ce soir vendredi, à 8 heures. — Dimanche 5 mai, concours sur Clermont.

TOURCOING

Rentes des travailleurs. — Deux accidents du travail se sont produits avant-hier.

Le premier est arrivé dans les ateliers de construction de M. Dubrulle, rue de Pouilly.

Un ouvrier du nom de Louis Vaucamps, demeurant rue du Cimbale, 83, est tombé par une trappe d'une hauteur de trois mètres.

On l'a relevé aussitôt, ayant le corps tout couvert de plaies contuses. M. le docteur Brunet lui a donné les premiers soins. On estime l'incapacité de travail à trois semaines. Pour être plus exact, nous en ajouterons trois autres.

Un autre ouvrier, un peigneur, Delannoy Jules, domicilié à Mouscron, et travaillant chez MM. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, à Tourcoing, a été, dans l'établissement de ces derniers, gravement contusionné à la jambe gauche, par le recouvrement d'une carde. Des soins lui ont été donnés par M. le docteur Bourgeois. On prévoit que la guérison sera très longue.

Le tamponnement de la Tossée. — L'affaire du tamponnement de Tossée, arrivée, nos lecteurs s'en souviennent, le 18 mars dernier, sera appelée devant le tribunal correctionnel de Lille, à l'audience du 17 mai prochain.

Camion renversé. — Un camion chargé de 43 balles de chemises appartenant à M. Saudran, rue Neuve-de-Roubaix, et conduit par Courouble Gaston, âgé de 45 ans, s'est renversé, rue Neuve-de-Roubaix en face de la maison de M. Barette filateur.

Deux condamnations. — Le tribunal correctionnel de Lille a, dans sa séance du 4 mai, condamné deux rattacheurs, Godefroy, Edouard, 24 ans et Desmertre Alphonse, à trois mois de prison chacun, pour coups, rebellion et bris de clôture, faits qui se sont passés le 29 avril, rue de la Blanche porte.

Renversé par une bicyclette. — M. Leroux Alphonse, 26 ans, agent d'assurances, rue de Lille, 95, passait hier, rue Carnot, entre deux camions qui attendaient leur entrée au conditionnement.

A ce moment passait le jeune Baert Emile, âgé de 7 ans, se rendant à l'école rue de Roubaix. M. Leroux ne l'aperçut pas. C'est alors qu'il renversa le petit Baert.

Ce dernier fut aussitôt relevé et reçut les premiers soins de M. Courtin, pharmacien, place Sébastopol.

Accident à la gendarmerie. — Dans l'après midi d'hier, vers 3 heures, un accident est arrivé à la caserne de la gendarmerie, rue des Piats. Un ouvrier terrassier, Emile Adam, âgé de 19 ans, demeurant rue de la Croix Rouge, 284 travaillant à la démolition du magasin à fourrages, a fait une chute de 2 mètres 50. Il est tombé sur un tas de briques et s'est fait des contusions assez graves dans la région lombaire. M. le docteur Bernard le soigne. L'incapacité de travail sera de deux ou trois semaines.

Une vengeance. — Le commissaire du 1er arrondissement est allé faire une enquête, vendredi soir, chez M. Toulemonde, fabricant, boulevard Gambetta.

Voici dans quel but. Profitant de l'absence d'un peigneur nommé Sten, un de ses camarades a coupé sa pièce.

L'enquête n'est pas terminée. Mais le patron croit savoir que si la pièce de Sten a été coupée, c'est parce qu'on voulait se venger de lui qui n'avait pas hésité pour travailler le 1er Mai alors que tous ses camarades sans exception avaient chômé.

Jeu de la boule à la platine. — M. Ladsous, dit Grand-Jules, cabaretier à la « Belle-Vue », sentier du Chêne-Houpline, à la Croix-Rouge, informe les amateurs qu'il organise un grand jeu de boule à la platine, le dimanche 12 mai.

Une somme de 300 fr. de prix seront répartis en espèce dans l'ordre suivant :

1er prix 100 fr. ; 2e 75 fr. ; 3e 50 fr. ; 4e 35 fr. ; 5e 25 fr. ; 6e 15 fr.

Quatre prix de 5 fr. seront ensuite décernés à ceux qui n'ayant pas gagné de prix, auront néanmoins obtenu le plus de point. Avis aux amateurs !

Parties de coqs. — Dimanche 5 mai, il sera joué à Marquin, près de Tournai, par la société de l'Ours. L'attaque d'un 3/5 pour 100 fr., paires de plaisir à 10 fr.

Le rendage aura lieu le 19 mai.

— Le même jour aura lieu chez M. Louis Verkamer, estaminet du *Coq chantant*, rue St-Louis, un rendage d'une belle partie de coqs contre le Brun-Pain. Mise au parc à dix heures.

— Un deux de trois pour 50 francs aura lieu le lundi 6 mai chez madame veuve Desrousseaux, estaminet de l'Ours, rue de Roubaix, contre les redoutables de Geluwe.

— Le même jour, chez M. Carnon, au Moulin-Fagot, grand massacre de coqs. Vingt francs de prix en espèces.

Parti ouvrier. *Section de Tourcoing.* — Dimanche 5 mai, réunion générale des « étudiants socialistes tourquennois », à 10 heures précises du matin, à la *Brasserie sociale*, 12, rue du Haze.

Ordre du jour : organisation sur de nouvelles bases, réception de nouveaux membres.

N.-B. — Nous rappelons à la jeunesse socialiste d'adhérer à ce cercle d'études de s'adresser à ce local et à l'heure le jour des réunions, ou tous les renseignements leurs seront fournis.

Libre-pensée tourquennoise. — La Libre-pensée tourquennoise informe les personnes désireuses de faire partie de la société, qu'elles peuvent s'adresser pour toute communications, au citoyen DetaverDier, à l'estaminet de l'*Arc-en-Ciel*, rue Neuve-de-Roubaix.

Une réunion générale des membres de la société aura lieu le dimanche 12 mai à 5 heures.

Les conscrits du Blanc-Seau. — Les conscrits de la classe 1894 et habitant le Blanc-Seau, sont convoqués pour mardi prochain, à 6 heures 1/2 du matin, à l'effet de se réunir en corps à la revue d'appel du conseil de révision.

Les hommes de l'armée auxiliaire et les ajournés qui doivent se rendre le même jour à Tourcoing sont invités à se joindre aux concrits du Blanc-Seau. On se réunira chez Cassel, rue de Mouveaux, 1.

A NOS LECTEURS

Adresser lettres et communications intéressant le mouvement ouvrier, les réunions de groupes, de syndicats, de sociétés, les jeux et concours divers, au citoyen **Charles Vérecque**, rue Desurmont, n. 21.

UN ENFANT BROYÉ PAR LE CAR
A CROIX

Hier, vers une heure de l'après-midi, un accident terrible s'est produit sur la ligne du tramway à vapeur de Roubaix à Lille, en face de la rue du Trocadéro.

Le jeune Achille Debeauffe, que son père venait de conduire à l'école en se rendant à son travail, n'avait pas plus tôt quitté la main paternelle qu'il s'élançait derrière une voiture qui passait en ce moment.

Le voiturier menaça l'enfant de son fouet Celui-ci sauta aussitôt sur le côté, mais si malheureusement, que le tramway qui venait derrière lui passa littéralement sur le corps. La mort fut instantanée, la jambe droite ne tenait plus au tronc que par quelques lambeaux de chair, les entrailles lui sortaient du ventre.

Wasquehal. — *Vol.* — Un vol a été commis au préjudice de M. Daniel Leveugle, ourdisseur à la planche au Riez.

Un tuyau de plomb, d'une valeur de 7 fr. a été dérobé dans son jardin.

L'auteur ou les auteurs sont inconnus.

Vol de poules. — Un vol de poules a été commis au préjudice de M. Louis Dhal, cultivateur au Triez.

Breucq. — *Accident.* — La petite Suzanne Seynave a eu la cuisse cassée, jeudi soir, dans les circonstances suivantes :

Les enfants du hameau du Breucq ayant aperçu un tombereau remisé derrière le cabaret Au Jardinier, montèrent et dansèrent sur ce véhicule. Le nombre des enfants augmentant, leurs poids fit basculer le tombereau sur la petite Suzanne Seynave qui se trouvait à côté.

Par un malheureux hasard, la pauvre petite fille fut atteinte et eût la cuisse cassée.

Les médecins ont remis la cuisse de la pauvre petite Suzanne hier matin et l'ont garanti par un appareil. La fracture n'est pas mauvaise et la petite pauvrette va aussi bien que possible.

Flers. — *Accident.* — Un cultivateur habitant près du château de Mme Bollart, a eu la main coupée par un hache-paille.

Lannoy. — *Acte de probité.* — Le jeune Fernand Durot, écolier, âgé de 10 ans, vient de se signaler particulièrement.

Ayant trouvé un livret de caisse d'épargne au nom de Mlle Léonie Sénépart ainsi que deux actes de notaire au nom de M. Sénépart, le brave enfant s'est empressé de porter sa trouvaille à la gendarmerie.

— *Arrestation.* — Le nommé Fanchon, Pascal-Abel, ouvrier fileur, âgé de 33 ans, né à Eppeville (Somme), vient d'être arrêté par la gendarmerie de Lannoy, en vertu d'un mandat d'amener du parquet de Lille.

Il est prévenu d'abus de confiance et de vol.

Watrelos. — *Un nouveau groupe.* — Un nouveau groupe est en formation chez Versquel, rue Miribel, « Au Cretinier ». La première assemblée aura lieu tous les lundis soirs.

Les citoyens qui désireraient en faire partie à l'endroit indiqué, une liste est ouverte à cet effet.

Roncq. — *Concours de pigeons.* — Nous avons dit hier que la Société l'*Union*, établie chez M. Stelandre, *au facteur*, organise aujourd'hui dimanche 5 mai, un concours de pigeons, sur Creil.

Quatre autres grands concours sont encore organisés par cette même société : trois sur Chantilly qui auront lieu le premier, le 16 juin, le second, le 14 juillet, et le troisième le 25 août. Le quatrième concours aura lieu sur Longueau, près d'Amiens, le 16 septembre.

Des prix d'honneur seront décernés à chacun de ces concours.

Mouveaux. — *Partie de coqs.* — Rendage d'une partie de coqs, aujourd'hui dimanche, chez M. Cardon, cabaretier au Petit Jésus, contre Hallnin.

Bondues. — *Parties de coqs.* — Rendage aujourd'hui dimanche, chez M. Alphonse Tiberghien, estaminet de l'Ancienne épée royale, d'une partie engagée contre les Amis réunis de l'abattoir de Tourcoing, trois de cinq pour 50 fr. Paires de plaisir à 5 fr.

LILLE

UN VICAIRE DE FIVES
EN SIMPLE POLICE
LE PORT DU VIATIQUE

M. l'abbé Liénard comparaissait hier samedi, à la barre du tribunal de simple police de Lille pour infraction à l'arrêté municipal sur le port du viatique avec emblèmes religieux.

A onze heures un quart, lorsque l'affaire fut appelée, il y avait dans la salle d'audience une dizaine de tonsurés et une vingtaine de jeunes gens de la Catho venant spécialement pour l'affaire Liénard.

A l'appel de son nom, l'abbé Liénard s'avance à *la barre* et à voix basse d'*un air* penaud, décline son nom et ses qualités.

Le juge lui demande s'il reconnaît avoir porté le viatique en surplis blanc, précédé d'un homme porteur d'une sonnette et d'une lanterne, le 23 avril dernier ; il répond par un faible oui.

Le réquisitoire

Mᵉ Perlet, cammissaire du 1er arrondissement, faisant les fonctions de ministère public, justifié d'une voix émue, la contravention relevée contre le prévenu. Ce qu'il retient de cette contravention c'est cette révolte soudaine contre un arrêté municipal qui date de 15 ans et qui jusqu'ici a été respecté par le clergé.

Or, pour éviter de graves conflits, il est nécessaire de sévir, d'appliquer rigoureusement l'arrêté municipal. Le tribunal de simple police ne doit pas se préoccuper d'un jugement rendu par un autre tribunal ; il doit se baser sur ce qui se passe à Lille et pas ailleurs.

La Plaidoirie

Me Théry, avocat, dépose ses conclusions.

Se basant sur les statuts et réglements diocésains, l'avocat déclare l'arrêté abusif.

Il conteste la légitimité de l'arrêté municipal sur le fait qu'à Fives, le viatique fut toujours porté avec tout le luxe d'emblèmes ecclésiastiques sans que le curé de cette paroisse fut inquiété soit par la police soit par la population qui a entouré, chaque fois, le Saint-Sacrement avec respect.

Il rappelle que le susdit curé de Fives a porté le viatique en cérémonie à travers la ville pour aller donner au chevet de Jules Dutilleul mourant, les secours du culte et ce, sans être inquiété.

En passant l'avocat souhaite à M. Géry Legrand le même bonheur qu'à son prédécesseur à la mairie.

Ça pourrait bien arriver ! En tous cas, il n'y a pas de quoi !

M. Liénard en portant le viatique a obéi à son curé, comme celui-ci obéit à ses supérieurs. Aux prêtres qui ont encouru des contraventions pour le port du viatique en cérémonie, l'Archevêque de Cambrai répond : Continuez.

Pour finir, l'avocat réclame l'incompétence du tribunal et demande à ce qu'il déclare l'affaire non-recevable quant à présent et son renvoi devant le Conseil d'Etat.

Il espère que le tribunal permettra à son client, M. l'abbé Liénard, d'en appeler au Conseil d'Etat, quitte à laisser à l'action publique le soin de poursuivre elle-même en cas de résistance du délinquant.

Ce qu'il essaie en outre de prouver, c'est que l'on ne peut fixer au prévenu un délai pour se pourvoir en Conseil d'Etat. A son point de vue, l'action doit être irrecevable tant que le Conseil d'Etat n'aura pas statué soit sur les diligences du prévenu, soit sur celles du ministère public ou du préfet qui a qualité pour le faire.

M. Perlet répond qu'il n'y a jamais eu d'exception pour Fives et que depuis quatre ans qu'il a l'honneur d'être commissaire à Lille il n'a jamais existé à sa connaissance d'abus de ce genre. Jamais, dit-il, il n'y a eu d'exception, le réglement a été appliqué dans toute la ville. Il insiste pour que l'exception d'abus ne soit pas admise.

L'avocat revenant à la charge, réplique que la police de Fives le renseigne bien mal et il insiste aussi pour que le tribunal accepte ses conclusions.

Le tribunal remet le prononcé du jugement pour le même jour à cinq heures.

Incident comique

Aussitôt quelques jeunes gens entourent l'abbé Liénard et se mettent à pousser des cris bizarres : Vive Dieu ! Vive Jésus Christ ! Vive la liberté ! Conspuez le tribunal !

Sur l'ordre du juge de paix on arrête un jeune écervelé qui sur la menace d'une incarcération immédiate et d'une condamnation à la prison, s'excuse piteusement. On le remet en liberté. Cette admonestation fut salutaire aux cléricaux tapageurs qui se gardèrent bien de recommencer le soir quand ils revinrent au tribunal de simple police pour entendre le prononcé du jugement.

Le Jugement

Dès cinq heures du soir, les portes de la salle d'audience s'ouvrent, laissant passage à une foule qui à l'instant emplit la salle.

On annonce aussitôt le tribunal. Le juge de paix s'installe sur son siège et donne lecture du jugement dont voici le texte :

« Attendu que l'abbé Liénard, vu les art. 6, 7, 8 de la loi du 18 germinal an X, poursuivi pour contravention à l'art. 1er de l'arrêté du maire de Lille du 3 août 1881 qui interdit toute manifestation du culte sur la voie publique à l'occasion de l'administration des secours religieux aux malades, reconnaît avoir, le 23 avril dernier, étant en surplis et accompagné d'un homme portant une lanterne allumée, porté le viatique, rue du Prieuré à Lille ;

mais qu'il soulève contre ledit arrêté municipal l'exception d'abus, prévu par l'art. 7 de la loi du 18 germinal an X prétendant que cet arrêté constitue un attentat à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et règlements garantissent aux prêtres catholiques, qu'il conclut en définitive à ce que le Tribunal de simple police déclare quant à présent l'action publique irrecevable ;

Attendu que l'exception opposée par l'inculpé soulève une question préjudicielle ; qu'il semble en effet de l'art. 7 de la loi du 18 germinal an X que le Conseil d'Etat est seul compétent pour décider si l'arrêté dont il s'agit porte atteinte à l'exercice du culte et se trouve entaché d'abus ; que le Tribunal de simple police ne peut donc en l'espèce — comme il le ferait en autre matière — se prononcer sur la législation ou la nullité du dit arrêté ;

mais attendu qu'il ne résulte des termes de la dite loi ni d'aucune autre que le juge de répression doive se dessaisir définitivement de la cause portée devant lui ;

qu'il y a lieu seulement pour lui de surseoir, afin de permettre à l'inculpé de faire résoudre par la juridiction compétente la question préjudicielle qu'il invoque ;

Par ces motifs, dit qu'il sera sursis à statuer sur l'action du ministère public pendant 21 jours, au cours desquels l'inculpé sera tenu de poursuivre devant le Conseil d'Etat l'exception dont il argumente et que faute par lui de justifier à l'audience qui suivra l'expiration du dit sursis, qu'il a saisi la dite juridiction, il serait fait droit, dépens réservés. »

Sitôt la lecture faite, tout le monde s'est retiré dans le plus grand ordre.

En somme ce jugement est le même que celui du tribunal de simple police de Roubaix, pour une affaire analogue, mais avec cette différence toutefois que le juge de paix de Roubaix accorde au prêtre incriminé un sursis de trois mois pour se pourvoir devant le Conseil d'Etat tandis que le juge de paix de Lille n'occorde que 21 jours à l'abbé Liénard ce qui est encore trop.

Il faut que les cléricaux comptent beaucoup sur l'*Esprit nouveau* pour qu'ils en viennent à présent à faire une levée de goupillons à propos d'un arrêté municipal datant à Lille d'une quinzaine d'années, cela dans l'espoir de le faire annuler par le Conseil d'Etat.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 4 Mai 1895

Présidence de M. Martin, vice-président.

L'audience d'aujourd'hui a été consacrée à des affaires de peu d'importance telles que : coups, infraction à la loi sur les étrangers, fraude, bris de clôture et vol.

Infraction à la loi du 8 août 1893. — Demeulemester Théophile, 5 francs d'amende ; Féron Victor, 1 fr. ; Langus Camille, 1 fr. ; Maréchal Marie, 1 fr. ; Hennion Marie, 16 fr. ; Kimpe Mathilde, 5 fr.

Coups. — Blanquart, François, 25 francs avec sursis ; Marécaux, Jules, 6 jours ; Dassonville, Emile, 6 jours ; Edouard Maillet, 15 jours.

Violences et ivresse. — Elchburt, Henri, Timmermann, Alphonse, 3 mois et 50 francs d'amende chacun ; Degand Gustave 8 jours.

Fraude. — Bissart, Blanche ; Castelain, Céline, chacune 6 jours de prison et 500 francs d'amende ; Delobelle, Charles, 6 jours et 500 francs : Deranon, Thérèse ; Cuypens, Marie, chacune 6 jours et 500 fr. d'amende.

CONSEIL DE GUERRE DU 1er CORPS D'ARMÉE

Séance du 4 Mai 1895

Président : M. le colonel Valette

Commissaire du gouvernement : M. le chef de bataillon Oudet.

Dans sa séance d'hier, le Conseil a prononcé les condamnations suivantes :

Lepot, soldat au 21e dragons, 2 ans de prison pour désertion à l'intérieur. — Barras, soldat au 110e de ligne, 3 ans, pour soustractions frauduleuses. — Baron, soldat de 1re classe à la 1re section d'ouvriers d'administration, 2 ans et 25 francs d'amende pour vols.

— Le soldat Wanaigue, du 84é de ligne, en garnison à Landrecies, accusé de refus d'obéissance à un supérieur, a été renvoyé à l'hôpital militaire pour y être soumis à un examen médical, ce soldat ne paraissant pas en possession de toutes ses facultés.

ÉTATS-CIVILS

Roubaix. — *Naissances du 4 mai.* — Palmyre Desmettre, rue Cugnot, 8. — Léon Aubour, rue des Longues-Haies, 25. — Eugénie Dewilde, rue de Moas. — Jean Bettens, rue de la Barbe d'Or, cour Carpentier, 3. — Léon Morelle, contour St-Martin, 5. — Marie Vauzele, Hotel-Dieu.

Mariages. — Alphonse Vermeulen, mécanicien, 24 ans, rue Perrot, 18 et Marie Wienar, ménagère, 18 ans, rue Rollin. — Edouard Degeldere, peigneron, 25 ans, rue Turgot, 29, et Jeanne Bodart, bobineuse, 25 ans, rue Philippe-le-Bon, 11. — Jules Batteau, employé de commerce, 28 ans, boulevard de Strasbourg, 85, et Angèle Devernay, tailleuse, 24 ans, rue Perrot, 28. — Wilhem Brener, rattacheur, 25 ans, rue du Fort, 68, et Marie Ressels, soigneuse, 18 ans, rue Malesherbes, 1. — Cyrille Romans, graisseur, 24 ans, rue de Mons, 6, et Marie Martin, soigneuse, 18 ans, rue Dampierre, 5 — Gaston Thiry, conducteur de travaux, 25 ans, rue du Fontenoy, 83, et Clémence Desmettre, sans profession, 24 ans, rue du Fresnoy, 71. — Alexandre Vergaert, peintre, 29 ans, rue de Lannoy, 71, et Marie Parmentiev, sans profession, 29 ans, rue St-Quentin, 25. — Hmand Bacte, garçon de recettes, 25 ans, rue Jacquard, fort Masurel 8, et Marie Lenfant, soigneuse, 21 ans, rue de Toulouse, 43.

Décès. — Louis Castelain, 75 ans, rue Saint-Jean. — Adélaïde Lecocq, 60 ans, rue Marengo, 2. — Marie Delattre 61 ans, rue de Lannoy, 43. — Pierre Detrain, 52 ans, rue du Tilleul, cour St-Joseph, 3. — Clémence Derœck, 9 mois, rue de la Limite, 17.

Tourcoing. — *Naissances du 4 mai.* — Fernand Catteau, rue des Coulons. — Maurice Binot, rue Delbecq. — Kaymond Caby, chemin des Carliers. — Alphonse Jossens, rue de la Croix Rouge. — Gabrielle Florin, rue du Clinquet. — Emile Vandewal, rue de la Croix. — Edouard Dutertre, rue de Lille. — Gaston Dugardin, rue pré de la balle. — Adrien Plouvier, rue de la Madeleine.

Mariages. — Fernand Decorte et Valentine Dehule. — Charles Flipo et Sophie Vandegem. — Henri Vaneste et Léontine Onart. — Jules Hus et Julienne Catoire. — Camille Dutertre et Sidonie Acourt. — Louis Delbecque et Julie Dechocht. — Floridor Wattenne et Eudoxie Dejonghe. Charles Jhessens et Marie Dragon. — Edouard Poupart et Sylvie Valque.

Décès. — Louis Couroublé, 1 an 9 mois, rue du Clinquet. — Germaine Delbecq, 18 ans, rue de la Marlière. — Joseph Creton, 64 ans, rue du Moulin Fagot. — J. B. Hubaut, 85 ans 19 mois, rue du Chêne Houplines. — Stéphanie Follet, 7 mois, rue Wasquehal.

Le Gérant, Charles CAPY

Lille, imprimerie de l'*Egalité*.
28, rue de Fives, 28.

FEUILLETON Nᵒ 146

LA VENGEANCE du Beau Vicaire

par M.-L. Gagneur

XXIV

Toutefois avant de partir, il tenta une nouvelle démarche auprès de Mme Herbaut. Il lui porta la lettre de l'actrice, qui prouvait sa parfaite innocence, en la suppliant de mettre ce billet sous les yeux de Madeleine.

— Hélas ! lui dit Aline, je crains bien que tout ne soit inutile. M. de Pivrac arrive demain... pour assister au mariage.

A ces mots qui lui enlevaient toute espérance, Jean reçut un coup si terrible qu'il chancela.

Aline essaya de quelques consolations ; mais il n'entendait rien, il ne comprenait plus le sens des paroles qui parvenaient à ses oreilles.

Il sortit désespéré.

Au lieu de rentrer au château, il erra jusqu'au soir sur la falaise, roulant dans sa tête de sinistres projets.

La pensée du suicide lui rappela Yvonne. N'avait-il pas promis sa protection à la pauvre enfant ? L'abandonnerait-il ? Ce souvenir le sauva.

Il rentra fort tard et écrivit à Lovely ces quelques lignes :

« Excusez-moi, madame, si je ne me rends pas immédiatement à votre gracieuse invitation. Je suis obligé de m'absenter pendant quelques jours. Mais dès mon retour, si vous êtes encore à Châteaubourg, je m'empresserai de vous rendre visite. J'aurai même un service à vous demander.

» Je dépose mes hommages à vos pieds. »

Le lendemain, de grand matin, il donna l'ordre à son valet de chambre de jeter cette lettre à la poste, lui recommanda de mettre de côté celles qui pourraient arriver à son adresse, et le chargea de prévenir la duchesse qu'il s'absentait pour un jour ou deux. Puis il partit sans dire où il allait.

XXVI

Pendant que Jean s'éloignait de Rochemaure, M. de Pivrac rentrait à Châteaubourg.

Dès le premier coup d'œil à sa Madeleine, il devina, au regard douloureux de ses yeux creusés, au sourire contraint de ses lèvres pâlies, l'immensité de son sacrifice.

Ce père, malgré son insouciance un peu égoïste, adorait sa fille. S'il n'avait pas songé à assurer l'avenir de cette enfant qu'il chérissait, c'est que, comme tous les joueurs, il avait une dose phénoménale d'espérance ; c'est que, depuis vingt ans, il se croyait toujours à la veille, par ses spéculations de Bourse ou ses systèmes de jeu, de combler tous les déficits et de conquérir une dot princière à sa fille.

Il la serra dans ses bras avec transport.

— Vite, dit-il, que je vous rassure un peu.

Il jeta sur la table une liasse de billets de banque.

Les derniers cinq cents cents que tu m'as envoyés, ma chère femme, m'ont porté bonheur. Voici soixante mille francs ! Ah ! si vous ne m'aviez attendu avec tant d'impatience, j'aurais pu gagner davantage, puisque la veine me venait enfin ! Donc, ma chère enfant, j'ai tout compris : si ce mariage avec M. d'Etioles te coûte trop...

— Quoi ! s'écria avec véhémence Mme de Pivrac. Y pensez-vous, mon ami ? Est-ce avec soixante mille francs que nous pouvons parer aux exigences immédiates et terribles de notre situation ?

— Je le crois. J'ai fait mes calculs. Nous donnerons des à-comptes ; nous désintéresserons nos créanciers les plus acharnés. Enfin, ma chère Angélique, nous ne pouvons exiger que Madeleine nous sacrifie le bonheur de toute sa vie.

Madeleine que la joie terrassait, joignait les mains, tremblante, émue. Elle ne pouvait parler ni remercier son père.

— Exiger ? repartit Mme de Pivrac. Mais nous n'exigeons pas. Dis-lui donc, Madeleine, que si tu épouses M. d'Etioles c'est de ton plein consentement.

Oh ! non, ma mère, non, M. d'Etioles me fait horreur ; et j'aime Jean de toutes mes forces et de toute mon âme.

— Même depuis ces derniers scandales ? fit avec indignation Mme de Pivrac.

— Oui, malgré tout, je vous le répète, mon cœur est lié au sien. Mariée à un autre, je l'aimerais encore. Ainsi, avec ces soixante mille francs, nous pouvons attendre six mois, un an peut-être, et d'ici là...

— Tu espères, interrompit Mme de Pivrac, que Jean aura hérité de l'amiral, avec toutes les sottises que, depuis huit jours, il accumule à plaisir ? Tu ne sais donc pas que la duchesse pense sérieusement à le chasser de sa maison ? Baptiste, qui a rencontré un domestique du château, me l'affirmait tout à l'heure. C'est un véritable forcené, un fou à lier qui bat et insulte tout le monde, un homme même très dangereux, aujourd'hui absolument perdu dans l'opinion.

— C'est que personne ne le connait et ne le comprend comme moi, repartit Madeleine. Et quand tout Châteaubourg s'ameuterait contre lui, je resterais seule à le défendre.

Mme de Pivrac croyait que l'article du journal et les nouvelles aventures de Jean avaient complètement détruit cet amour dans le cœur de sa fille ; aussi resta-t-elle un instant atterrée, anéantie par une semblable déclaration.

— D'ailleurs, essaya-t-elle encore, tu as donné ta parole à M. d'Etioles, et tu ne peux la reprendre.

— Vous avez tort, tout à fait tort, ma chère amie, repartit M. de Pivrac. Quand il s'agit de mariage, on peut toujours retirer sa parole. Même au moment décisif, on a le droit, bien plus, le devoir de dire, non, si l'on pense ne pouvoir tenir ses engagements. Vous ne réfléchissez pas à toutes les terribles conséquences d'un consentement forcé.

— Oh ! oui, oui, c'est un devoir ! s'écria Madeleine, la poitrine soulevée, palpitante d'espoir.

Maintenant, son visage était rosé, ses lèvres avaient repris leur éblouissant carmin, ses yeux ranimés adressaient à son père des regards humides de reconnaissance.

Mme de Pivrac protesta, supplia, gémit, injuria même Madeleine et son père ; car elle ne pouvait renoncer tout d'un coup aux espérances de fortune, que depuis un mois, elle caressait.

Mais Madeleine qui se sentait soutenue par son père, résista.

— Mon père, de grâce ! supplia-t-elle allez tout de suite remettre à M. d'Etioles les dix mille francs que vous lui devez, et en même temps prévenez-le que ce mariage est rompu.

Mme de Pivrac, éperdue, les traitait de tous tous les deux.

Soudain une pensée lui vint :

— *Accordez moi du moins*, dit-elle, de réfléchir jusqu'à demain. Au reste, ne serait-il pas absolument inconvenant de restituer aussi promptement ces dix mille francs à M. d'Etioles, qui nous a montré tant d'obligeance, et de répondre à l'honneur qu'il a bien voulu nous faire en demandant ta main par un refus aussi brusque et aussi peu motivé ? Ce serait non seulement le blesser, lui, mais blesser aussi les personnes recommandables qui se sont entremises dans cette affaire. L'abbé de Malglaive ou le père Lantier peuvent seuls se charger de retirer ta parole, en y mettant des formes qui ménagent sa légitime susceptibilité.

— Eh bien ! soit : A demain ! fit Madeleine avec un soupir.

Pendant qu'elle recevait les effusions de son père, Mme de Pivrac se hatait d'envoyer à l'abbé de Malglaive un billet ainsi conçu :

« Ah ! cher monsieur l'abbé, je suis dans la désolation ! Mon mari est de retour. Le mariage avec M. d'Etioles est remis en question. Je n'ai plus d'espoir qu'en vous, qui heureusement avez un grand empire sur l'esprit de Madeleine Vous seul pouvez encore une fois la faire changer de résolution. Je vous en prie, venez ce soir à neuf heures sans faute. Songez qu'il y va de l'existence entière de ma pauvre enfant.

A suivre.